GUIDE DE LABELLISATION

ECOLES DE RUGBY

Saison 2019-2020





La Fédération Française de Rugby s'est engagée depuis 2006 dans une démarche de valorisation de ses Ecoles de Rugby en mettant en place une procédure de labellisation. Ce sont plus de 1000 Ecoles de Rugby qui ont été labellisées depuis.

La demande de labellisation reste une démarche volontaire de la part du club. C'est un dispositif de reconnaissance et d'accompagnement des Ecoles de Rugby mis en place par la Fédération Française de Rugby.

A partir de la saison 2018-2019 la procédure de labellisation évolue pour désormais décerner trois niveaux de labels symbolisés par des étoiles. Cette refonte de la labellisation a pour objectif de valoriser les clubs à la hauteur de leur engagement dans l'accueil des jeunes joueurs, leur formation et le développement de la structure.

Lors de la saison 2018-2019 ce sont 396 dossiers Ecoles de Rugby qui ont été validés avec la nouvelle procédure.

* En rouge apparaissent les modifications apportées pour cette saison au dossier de labellisation et/ou les explications complémentaires.

Dossier à télécharger sur le site de la FFR :

https://www.ffr.fr/jouer-au-rugby/ecole de rugby/labellisation-edr

Informations et contact :

ecoles.rugby@ffr.fr



Pour toute demande de labellisation entre septembre 2019 et avril 2020, merci d'utiliser la grille de labellisation 2019-2020 mise en ligne sur le site de la FFR.

Veuillez trouver ci-dessous les évolutions 2019-2020 apportées à la grille :

- **1.2.6** : Effectif M14 (saison en cours) : Un minimum de 4 licenciés M14 est désormais requis pour prétendre au label 1 étoile.
- **3.1.1**: Participation à la Semaine Nationale Ecoles de Rugby : Désormais les clubs qui demanderont la labellisation devront obligatoirement participer à la Semaine Nationale Ecole de Rugby (pour une demande de label cette année il faudra avoir participé à la SNEDR 2019).
- **2.4.3** : Evaluation des joueurs : ce critère sera obligatoire uniquement à compter de 2020-2021 dès lors que la procédure de suivi du jeune joueur sera mise en place.
- **2.4.4**: Mise en place d'un protocole de remise des coqs, crampons : ce critère sera obligatoire uniquement à compter de 2020-2021 dès lors que la procédure de suivi du jeune joueur sera mise en place.

Il est désormais possible d'ajouter une signature et un cachet directement sur la grille de labellisation Excel (en insérant par exemple un fichier au format JPEG). Pour le CD et la Ligue il faut impérativement la signature ET le cachet de la structure.



1) QUELS SONT LES ENJEUX DE LA LABELLISATION ?

L'attribution du label est le symbole de la reconnaissance par la Fédération Française de Rugby de l'Ecole de Rugby dans sa démarche de qualité engagée dans les domaines suivants : l'accueil, l'accompagnement et la formation des joueurs ainsi que le développement de l'activité. L'attribution de cette distinction est un moyen pour la FFR et les institutions d'identifier les clubs labellisés, en augmenter l'attractivité auprès des joueurs, des parents et des éducateurs. Le label permet aussi à l'école de rugby / au club, de valoriser son engagement auprès des institutions publiques, et des partenaires privés.

2) A QUI S'ADRESSE LA LABELLISATION?

La labellisation s'adresse à :

- Tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Rugby ou bien à un rassemblement de plusieurs clubs affiliés sous l'identité d'un club support
 - o Un club n'ayant jamais été labellisé
 - Un club dont le label ou le renouvellement a expiré
 - Si le label est en cours et que l'école de rugby a été labellisée ou le label a été renouvelé avec l'ancienne procédure entre le 01/07/2015 et le 30/06/2018 se référer au paragraphe 9.

Les prérequis à respecter pour prétendre à un label Ecole de Rugby :

- Être un club affilié à la Fédération Française de Rugby
- Auto déclarer l'activité Ecole de Rugby sous Ovale 2
- Respecter les obligations fédérales
- Avoir au moins 1 éducateur formé ou en cours de formation
- Faire jouer seul ou en regroupement

3) COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE LABELLISATION?

Le dossier de labellisation/renouvellement est une grille Excel à compléter par le responsable de l'école de rugby et son équipe administrative et pédagogique (onglets 1 et 2). Le club rédige aussi le projet pédagogique de son école de rugby. C'est ensuite, le comité départemental qui effectue une visite d'évaluation, et valide avec la ligue régionale le dossier avant de le transmettre à la FFR (onglets 3 et 4).

Pour que le dossier puisse être étudié, tous les champs du document devront être complétés



ETAPE 1: DEPOT DU DOSSIER DE LABELLISATION

Le responsable de l'EDR et son équipe administrative et pédagogique accompagnés par le Conseiller Technique de Club devront compléter les deux premiers onglets du dossier de labellisation avant de le transmettre au comité départemental. Ils devront y joindre le projet pédagogique rédigé en annexe.

Sur le fichier Excel : le club renseignera uniquement les champs en « blanc » les cases grises ne sont pas modifiables, soit celles-ci contiennent les intitulés des questions, soit les champs se mettent à jour automatiquement d'un onglet à l'autre.

- Onglet 1 : La **Fiche d'identité** : pour y indiquer les informations générales sur l'EDR : identité, organigramme, contacts, effectifs joueurs, éducateurs.
- Onglet 2: La Grille d'Auto Evaluation: le responsable complétera tous les champs ce qui déterminera automatiquement si le club répond aux exigences de la première étoile, la seconde étoile ou la troisième étoile.
 - Les critères « A » sont obligatoires, les critères « B » ne sont pas obligatoires, les critères « I » sont à indiquer à titre informatif.
 - Si le « feu est vert » l'EDR répond au critère pour le niveau de label demandé Si le « feu est rouge » l'EDR ne répond pas au critère pour le niveau de label demandé. Après avoir renseigné l'intégralité des critères, le champ en haut se renseigne automatiquement pour déterminer le niveau de label atteint par l'EDR. Pour atteindre un niveau de label, tous les « feux » de la colonne doivent être au vert.
- **Projet Pédagogique** : Il est à rédiger et à fournir en annexe au dossier de labellisation afin de présenter un projet par catégorie d'âge pour la période de 4 ans.

ETAPE 2: EVALUATION DU DOSSIER PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE ET VISITE D'EVALUATION

La commission Ecole de Rugby départementale après réception du dossier s'assure de sa conformité au vue des documents transmis. Elle planifie une visite d'évaluation lors de laquelle elle renseignera les deux derniers onglets du dossier :

- Onglet 3: Le Compte rendu: Il est à compléter par le Conseiller Technique de Club / Conseiller Technique de Ligue lors de sa visite d'évaluation, un avis devra être donné. Le responsable EDR et le CTC rédigeront ensemble le plan d'amélioration (anciennement PAQ) en indiquant les actions à mettre en place pour développer l'école de rugby et progresser sur les quatre années en précisant le délai pour chaque action. Lors de la visite de contrôle de label au bout de deux ans, le CTC s'assurera de la mise en place de ces actions de développement.
- Onglet 4: La Synthèse: elle atteste du niveau de labellisation demandé et que le dossier est complet et validé par la Comité Départemental et la Ligue avant transmission à la FFR.



ETAPE 3: VALIDATION ET ATTRIBUTION DU LABEL PAR LA FFR

La ligue après avoir donné son avis sur le dossier, le transmet complet à la FFR pour qu'il soit validé en comité directeur selon le calendrier établi.

Une fois validé, la FFR officialisera la labellisation pour 4 ans en faisant parvenir au club, au comité départemental et à la ligue un courrier. Les prestataires identifiés pour chaque kit (communication et pédagogique) enverront en suivant, les kits de labellisation au comité départemental qui en assurera la remise au club.

4) QUAND FAIRE LA DEMANDE DE LABELLISATION?

La demande de labellisation ou de renouvellement se fera selon un calendrier défini avec différentes échéances au cours de la saison sportive et une seule validation par an en fin de saison :



- 1. Avant le 30 avril : dépôt du dossier au comité départemental
- 2. Avant le 31 mai : évaluation du dossier par le comité départemental et visite d'évaluation par la commission école de rugby départementale. Validation du dossier par le comité départemental et la ligue. Le dossier est ensuite transmis complet à la FFR par mail.
- 3. Fin juin: validation et attribution du label par la FFR
- 4. A partir du 1^{er} juillet début de la labellisation et envoi des kits de valorisation de la labellisation



5) COMBIEN DE TEMPS EST VALABLE LE LABEL?

La labellisation ou le renouvellement de labellisation sont valables pour 4 saisons à compter de son officialisation (la saison qui suit celle du dépôt de dossier).

<u>Exemple</u>: le dossier est déposé entre septembre 2019 et avril 2020, la labellisation débute en juillet 2020, le club est labellisé jusqu'en juin 2024.

6) L'ECOLE DE RUGBY PEUT ELLE PERDRE SON LABEL ?

Dans les 6 mois qui précèdent la date anniversaire des 2 ans de Label une visite de contrôle est effectuée par la commission départementale, si l'Ecole de Rugby ne remplit plus les conditions exigées dans la grille de labellisation pour le niveau de labellisation en cours et/ou ne respecte pas les engagements sportifs, la commission se réserve le droit de supprimer le niveau de label atteint ou de rétrograder à un niveau inférieur.

Tout manquement grave à une règle élémentaire d'éthique pourra entrainer un retrait du label avec impossibilité de refaire une demande avant la fin des 4 saisons initialement prévues. La Commission Nationale de Ecoles de Rugby devra être consultée en amont avant toute décision concernant la rétrogradation d'un niveau ou le retrait de label.

7) QUAND FAIRE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT?

La demande de renouvellement doit obligatoirement se faire, la saison qui précède la fin du label. Il ne doit pas y avoir d'interruption entre la fin d'une labellisation et son renouvellement.

<u>Exemple</u>: la labellisation a été validée en juin 2019, elle est valable pour 4 saisons à compter de la saison suivante: 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023. La labellisation s'arrête en juin 2023. Le dossier de demande de renouvellement devra donc être déposé entre septembre 2022 et avril 2023 pour qu'il soit validé en juin 2023 et que le renouvellement débute en juillet pour la saison 2023-2024.

Si la demande de renouvellement n'est pas effectuée dans les délais, le club ne pourra pas demander de labellisation pour les 4 ans à venir. En cas de non renouvellement du label, le club ne pourra plus utiliser la marque « Ecole de Rugby labellisée » et communiquer autour de ce label.



8) COMBIEN DE TEMPS DOIT-ON ATTENDRE AVANT DE POUVOIR POSTULER À UNE EVOLUTION DE LABEL ?

Tous les 4 ans le club devra renouveler son label et pourra à cette occasion postuler pour un niveau de label supérieur ou se voir requalifier pour un niveau inférieur.

Une visite de contrôle est effectuée par la commission départementale 6 mois avant la date anniversaire des 2 ans du label. Dans ce cadre le club peut effectuer une demande exceptionnelle de requalification de label.

9) SI MON ECOLE DE RUGBY EST ENCORE LABELLISEE AVEC L'ANCIENNE PROCEDURE QUE FAIRE ?

Si l'école de rugby a été labellisée avec l'ancienne procédure entre le 01/07/2015 et le 30/06/2018 voici les différents cas et la procédure à suivre :

Cas n°1 : L'EDR a été labellisée entre le 01/07/2015 et le 30/06/2016 la labellisation est valable jusqu'au 30/06/2020 sous réserve d'un dépôt de nouveau dossier de labellisation.

Les EDR pourront prétendre à la nouvelle procédure pour la saison 2020/2021 en déposant le dossier du 01/09/2019 au 30/04/2020.

Cas n°2 : L'EDR a été labellisée entre le 01/07/2016 et le 30/06/2017 la labellisation est valable jusqu'au 30/06/2021.

Les EDR pourront prétendre à la nouvelle procédure pour la saison 2020/2021 en déposant le dossier du 01/09/2019 au 30/04/2020.

(La labellisation étant encore valable jusqu'au 30/06/2021 elles pourront aussi déposer le dossier la saison suivante en déposant le dossier du 01/09/2020 au 30/04/2021).

Cas n°3 : L'EDR a été labellisée entre le 01/07/2017 et le 30/06/2018 la labellisation est valable jusqu'au 30/06/2022. Les EDR pourront prétendre à la nouvelle procédure pour la saison 2020/2021 en déposant le dossier du 01/09/2019 au 30/04/2020.

(La labellisation étant encore valable jusqu'au 30/06/2022 elles pourront aussi déposer le dossier la saison suivante en déposant le dossier du 01/09/2020 au 30/04/2021 ou bien la saison suivante).

EDR Labellisées avec l'ancienne procédure :

	01/07/2015	30/06/2016	01/07/2016	30/06/2017	01/07/2017	30/06/2018	01/07/2018	30/06/2019	01/07/2019	30/06/2020	01/07/2020	30/06/2021	01/07/2021	30/06/2022
Cas n°1	Cas n°1 Période sur laquelle l'EDR a obtenu le label		EDR labellisée		EDR lab	EDR labellisée EDR labellisée		Dernière saison de label Période de dépôt d'un nouveau dossier de Label (septembre à avril)						
Cas n°2	Cas n°2		Période sur la obtenu		FDR labellisée		EDR lab	ellisée	EDR labellisée		nouveau dos	dépôt d'un		
Cas n°3	Cas n°3				Période sur la obtenu	•	EDR labellisée		EDR labellisée		EDR labellisée		Dernière sais Période de nouveau doss (septemb	dépôt d'un

EDR Labellisées avec la nouvelle procédure :

01/07/2018	30/06/2019	01/07/2019	30/06/2020	01/07/2020	30/06/2021	01/07/2021	30/06/2022	01/07/2022	30/06/2023	01/07/2023	30/06/2024
Période sur laquelle l'EDR a déposé un dossier de demande de label		EDR labellisée saison 1		EDR labellisée saison 2		EDR labellisée saison 3		EDR Labellisée saison 4 Dernière saison de label - Période de dépôt d'un nouveau dossier de Label (septembre à avril)			
		Période sur laquelle l'EDR a déposé un dossier de demande de label		EDR labellisée saison 1		EDR labellis	R labellisée saison 2 EDR la		ée saison 3	Dernière sais	dépôt d'un sier de Label



10) COMMENT EST VALORISEE LA LABELLISATION?

Tous les clubs ayant obtenu un label ou un renouvellement de label recevront un package de valorisation réparti en trois « kits » :

- Kit matériel pédagogique (l'EDR aura le choix parmi une liste de produits)
- Kit outils de communication
- Accompagnement des coordinateurs Ecoles de Rugby

Selon le niveau de label atteint le contenu de ce kit sera différent. Le club labellisé s'engage à utiliser les outils fournis par la FFR et notamment à respecter les conditions d'utilisation et de communication du label décerné.

Si l'Ecole de Rugby évolue d'un niveau de label à un autre au bout de deux années et non les quatre années initialement prévues, elle recevra le delta de la valorisation entre les deux niveaux.

1. KIT MATERIEL PEDAGOGIQUE:

L'Ecole de Rugby recevra un bon de réservation d'un montant correspondant au niveau de label atteint pour commander via le fournisseur identifié du matériel pédagogique. Elle pourra choisir le matériel qu'elle souhaite dans une liste de produits proposés spécifiquement pour les écoles de rugby.

1 étoile : 1000 euros 2 étoiles : 1250 euros 3 étoiles : 1500 euros

2. KIT COMMUNICATION:

L'Ecole de Rugby recevra un kit de communication et de promotion avec des outils de communication « Ecole de Rugby labellisée ».

Le club pourra communiquer sur le Label EDR uniquement lorsqu'il sera officialisé par la FFR. En cas de non-respect des conditions d'attribution du label, ou de non renouvellement dans les délais impartis, le club ne pourra plus utiliser le terme « Ecole de Rugby Labellisée ».

- Annuaire: l'Ecole de Rugby labellisée sera inscrite sur l'annuaire fédéral officiel des labellisations.
- Logo officiel : l'Ecole de Rugby pourra utiliser le logo « EDR labellisée »
- <u>La plaque + autocollant millésimé</u>: La plaque est à afficher à un endroit stratégique du club et utilisable pour 4 saisons. Les autocollants millésimés avec l'année et le label atteint seront envoyés et seront à coller sur la plaque.



- <u>Courrier aux institutions</u> : des courriers types à personnaliser seront envoyés aux clubs labellisés.
- <u>Oriflamme</u>: deux oriflammes logotées « Ecole de Rugby labellisée » seront fournies pour communiquer lors des tournois, plateaux EDR organisés
- <u>Banderole</u> : une banderole logotée « Ecole de Rugby Labellisée » sera envoyée.

3. FORMATION:

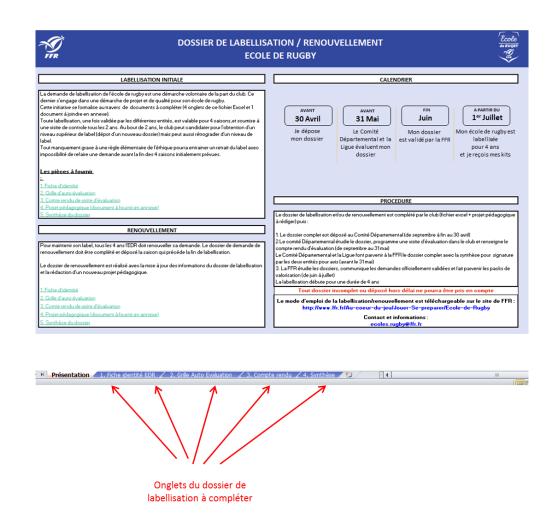
La Ligue organisera chaque saison une session de formation / information à destination des coordinateurs des Ecoles de Rugby Labellisées.

11) AIDE A LA SAISIE DU DOSSIER DE LABELLISATION

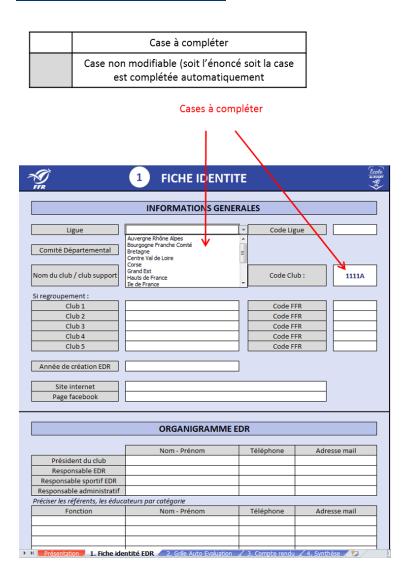
LES CHAMPS EN BLANC SONT A COMPLETER

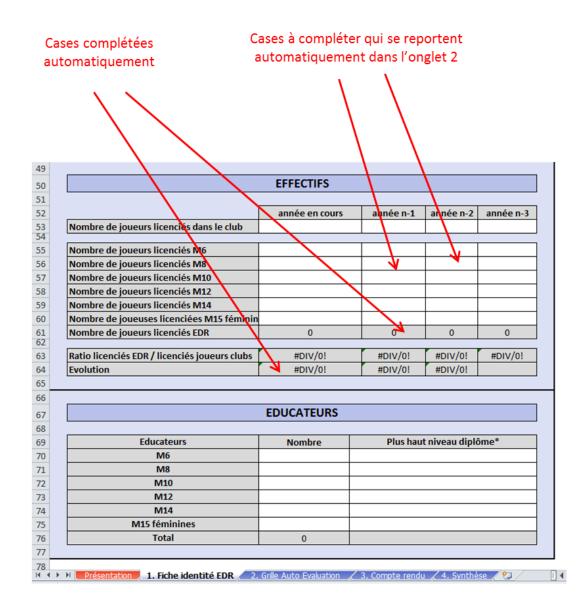
LES CHAMPS EN GRIS SONT, SOIT LES INTITULES, SOIT SE COMPLETENT AUTOMATIQUEMENT D'UN ONGLET A L'AUTRE

Onglet 1: Présentation

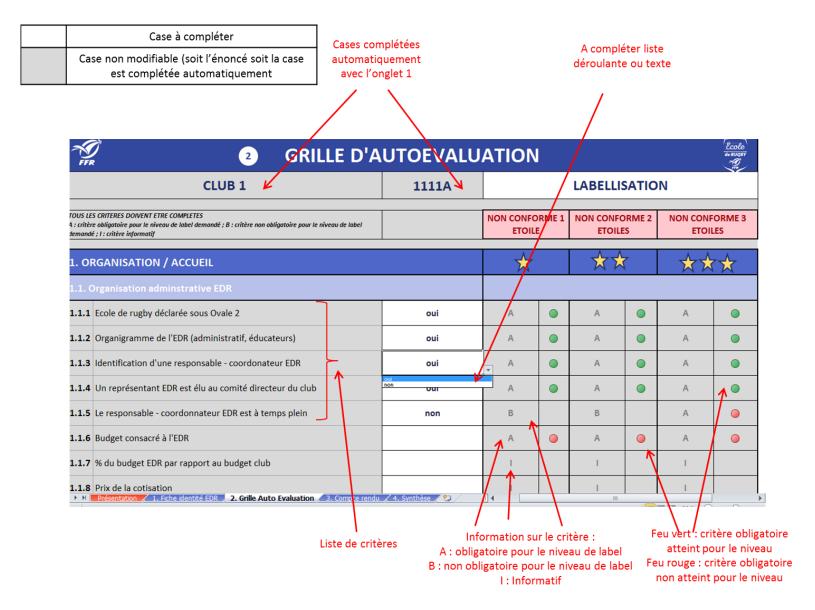


Onglet 1 : Fiche d'Identité :





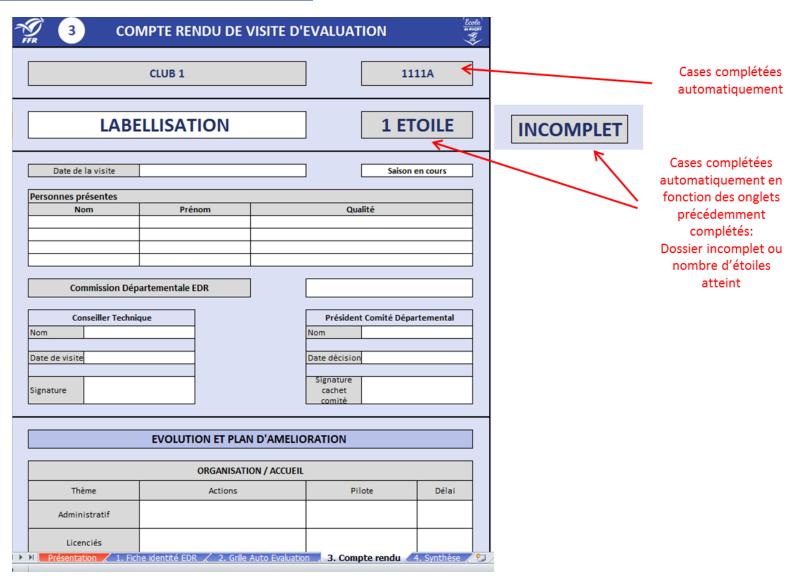
Onglet 2 : Grille d'Autoévaluation



L'EDR répond aux critères pour prétendre au label 1 étoile et 2 étoiles mais pas pour le label 3 étoiles



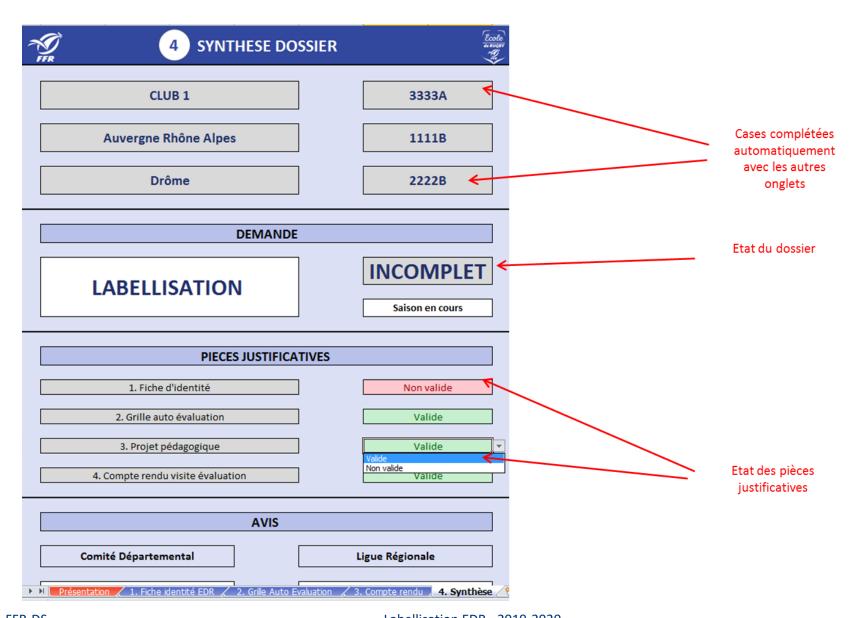
Onglet 3: Compte Rendu Visite d'Evaluation



EVOLUTION ET PLAN D'AMELIORATION									
ORGANISATION / ACCUEIL									
Thème	Actions	Pilote	Délai						
Administratif									
Licenciés									
Equipements									
Accompagnement									
FORMATION									
Thème	Actions	Pilote	Délai						
Ethique et règlement									
Projet pédagogique									
Formation éducateurs									
Formation joueurs									
Arbitrage									
Rencontres									
Milieu scolaire									
DEVELOPPEMENT / COMMUNICATION									
Thème	Actions	Pilote	Délai						
Action de développement									
Présentation / 1. Fich	ne identité EDR 🦯 2. Grille Auto Evaluatio	3. Compte rendu	4. Synthèse						

Plan d'amélioration à compléter lors de la visite d'évaluation

Onglet 4 : Synthèse du dossier



PIECES	SJUSTIFICATIVES	
1. Fiche d'identité		
2. Grille auto évaluation		
3. Projet pédagogique		
4. Compte rendu visite évaluation	on	
	AVIS	
	NVID.	
Comité Départemental	Ligue Régionale	
		Avis du Comité
		Départemental et de
Président	Président	la Ligue :
Nom	Nom	Si avis favorable :
Date	Date	transmission du
		dossier à la FFR
Signature	Signature	
Transmis à la FFR le		
la dessiar samulat validá nar la Comitá Dánad	temental et la Ligue doit être envoyé à la FFR avant le 31 mai	
	coles.rugby@ffr.fr	

GLOSSAIRE

Fiche d'identité:

Educateur M14

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité
 « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFEJ (Brevet Fédéral Entraîneur Jeune)
- BFDEVE (Brevet Fédéral Développement)
- BFPERF (Brevet Fédéral Perfectionnement)
- CQPTECH (Certificat de Qualification Professionnelle « Technicien Sportif de Rugby à XV »)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

Educateur M12

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité
 « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFER (Brevet Fédéral d'Educateur Ecole de Rugby)
- BFDEVE (Brevet Fédéral Développement)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

Educateur M6 - M8 - M10

- DESJEPS (Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Performance sportive » Mention « Rugby à XV)
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention « Rugby à XV »)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « sport collectif », mention rugby)
- BFER (Brevet Fédéral d'Educateur Ecole de Rugby)
- BFINIT (Brevet Fédéral Découverte initiation)
- CQPMONI (Certificat de Qualification Professionnelle « Moniteur de Rugby à XV »)

 ACCOMP (sous la responsabilité d'un éducateur titulaire de l'une des formations cidessus) (Accréditation d'Accompagnateur Découverte Initiation)

Grille d'Auto Evaluation:

- 1.1.9 Educateur Territorial : Educateur mis à disposition par la ville
- 3.1.5 Actions de cohésion sociale :
 - QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville
 - ZRR : Zone de Revitalisation Rurale
 - PJJ: Protection Judiciaire de la Jeunesse

3.2.1

• CNDS : Centre National pour le Développement du Sport